

Comité syndical du 24 janvier 2025

Liste des délibérations

Le 24 janvier 2025 à 10h30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 13 janvier 2025, s'est réuni en séance publique, dans la salle Le ROK à Panazol, sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-Présidente.

- **Délibération n° 2025_CS01_01**
Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget du syndicat doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce débat doit porter sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire syndicale.

Un document présentant des éléments a permis d'alimenter le débat, notamment le bilan prévisionnel de l'exécution budgétaire 2024 ainsi que les enjeux de la préparation budgétaire 2025.

La Présidente de séance a demandé au Comité de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 et d'entériner la transmission de cette délibération au représentant de l'Etat afin qu'il puisse s'assurer de sa tenue.

- **Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champrétry**

Conformément au code de l'urbanisme et en sa qualité de Personne Publique Associée, le SIEPAL a été saisi pour avis par la commune de Champrétry, dans le cadre de son projet de PLU.

Le Comité Syndical devait se prononcer sur le dossier afin que son avis soit transmis à la commune, mais l'analyse technique du projet de PLU a mis en évidence des erreurs manifestes dans le dossier transmis pour avis.

Considérant les incidences de ces anomalies sur l'ensemble du projet de PLU, le Comité Syndical s'est prononcé pour un ajournement de son avis.

Dossier ajourné.

- **Délibération n° 2025_CS01_02**
Avis sur les projets d'enjeux du Bassin Loire Bretagne

En qualité de Personne Publique Associée, le SIEPAL a été saisi pour avis par le comité de bassin Loire Bretagne, dans le cadre de la consultation entièrement numérique visant à recueillir les observations et propositions sur les enjeux, pour la période 2028-2033, de la gestion de l'eau et des risques d'inondation.

Pour chacun des enjeux, le Comité Syndical en a souhaité le maintien.

Adoptée à l'unanimité